BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 octobre 2010

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/10/2010

D -20100578

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 octobre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, M. Jean-Charles PALAU, Mme Sarah BROMBERG, Mlle Laetitia JARTY, M. Vincent MAURIN,

Musée des Beaux-Arts. L'Oeuvre Invitée. Dépôt d'une oeuvre de Georges de la Tour. Convention. Signature. Autorisation.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en place d'une politique d'échanges culturels entre la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts, et différentes villes françaises ou étrangères à travers leurs musées, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux a été sollicité par le musée des Beaux-Arts de la ville de Bergues pour recevoir en dépôt le tableau du peintre lorrain Georges de La Tour (14 mars 1593, Vic-Sur-Seille – 30 janvier 1652, Lunéville), *Le Veilleur au chien* (vers 1620/1625, 1.86 x 1.20 m).

Cet événement, l'Œuvre Invitée, inaugure un cycle de présentations d'une œuvre prêtée ou déposée par les grands musées français et étrangers.

Georges de La Tour, suiveur de Caravage, contemporain de Le Nain, Eustache Le Sueur ou Philippe de Champaigne, longtemps ignoré, redécouvert au début du siècle dernier, étudié notamment par le professeur bordelais Pariset, aujourd'hui plus connu pour ses tableaux nocturnes à la chandelle que ses tableaux diurnes, signe ici, avec ce *Veilleur au chien*, un magnifique tableau, au réalisme puissant, faisant partie de la suite des vielleurs, et sans doute le plus ancien.

Ce tableau prêté gracieusement par le musée du Mont-de-Piété de Bergues, du 17 novembre 2010 au 16 mars 2011, va donc s'insérer avec bonheur dans l'importante collection caravagesque du musée des Beaux-Arts de Bordeaux, et donner un nouveau regard à la visite des collections permanentes.

Une convention régit les modalités de ce dépôt.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer cette convention de dépôt.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 octobre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPE

Convention de dépôt

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil mur
reçue en préfecture le
Appelée ci-après « Ville de Bordeaux-musée des beaux arts »
d'une part,

Et :
La Ville de Bergues, représentée par son Maire, Madame Sylvie Brachet, habilitée aux fins des présentes par délibération en date du
2008 reçue en préfecture le 03 avril 2008,
Appelée ci-après « Ville de Bergues-musée du Mont-de-piété »
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Préambule

Dans le cadre de la mise en place d'une politique d'échanges culturels entre la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts, et différen
françaises ou étrangères à travers leurs musées, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux a été sollicité par le musée du Mont-de-Pi
Ville de Bergues pour recevoir en dépôt le tableau du peintre lorrain Georges de La Tour (14 mars 1593, Vic-Sur-Seille, 30 janv
Lunéville) « *Le Vielleur au chien* »

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements des deux parties concernant le dépôt du tableau de Georges de La
Vielleur au chien »,
17 novembre 2010 au 16 mars 2011.

Article 2: engagements de la ville de Bergues

La Ville de Bergues s'engage :

- à mettre en dépôt le tableau de Georges de La Tour « le Vielleur au chien », au musée des beaux arts de Bordea contreparties financières, pour la période définie à l'article 1. Le tableau étant en état de conservation normale en vue exposition. La valeur d'assurance agrée est fixée à cinq millions d'euros (5 000 000 €)
- à accepter un transport en régie pour l'aller et le retour de l'œuvre, et à fournir la caisse pour l'emballage.
- à fournir gratuitement les ektachromes ou les fichiers numériques nécessaires à la confection des documents de communicati Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts.
- à laisser communiquer la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts, au sujet de ce dépôt, sur tous supports à sa convena fournir le logo qu'elle jugera utile.

A tout moment, la Ville de Bergues-Musée du Mont-de-Piété se réserve la possibilité d'effectuer un contrôle de l'état de conserv l'œuvre en dépôt.

Article 3 : engagements de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts accepte le dépôt de l'œuvre de Georges de La Tour « *le vielleur au chien* », et s'engage :

- à prendre en charge le transport de l'œuvre A/R, en régie, ainsi que le transport, l'hébergement et la restauration de deux co désignés par la ville de Bergues (4 jours maximum) pour l'aller et le retour.
- à assurer l'œuvre pendant toute la durée du prêt (transport et exposition) avec une assurance type clou à clou, souscrite aup société Gras et Savoye Séga (suivant le marché de la Ville de Bordeaux) pour le montant agréé de 5 000 000 €. L'attesta fournie avant l'enlèvement de l'œuvre.
- à ne pas retirer les marques et étiquettes figurant sur l'œuvre déposée, et à faire aucuns travaux de restauration sur le cad l'œuvre sans l'accord de la Ville de Bergues.
- à exposer l'œuvre au public au musée des beaux arts, 20 cours d'Albret, 33000 Bordeaux, pendant toute la durée du pr conséquence à n'accepter aucun prêt de l'œuvre dans une autre institution. La présentation au public se fera dans les c normales d'exposition des œuvres (éclairage, sécurité, etc), sous la responsabilité du directeur du musée et du personnel scie
- à prévenir immédiatement la Ville de Bergues- musée du Mont-de-Piété en cas d'accident sur l'œuvre.
- s'il y a lieu, à inscrire les œuvres déposées sur un registre de dépôt spécial avec un numéro d'identification différent de œuvres lui appartenant.
- à communiquer sur ce dépôt, sur tous type de support ; à inscrire sur le cartel de présentation de l'œuvre « dépôt du musée de-Piété de la Ville de Bergues » et à faire mention de ce dépôt dans tous ses documents de communication (logo et/ou texte)

Article 4 : durée du dépôt

Ce dépôt est consenti à titre gratuit, pour la durée définie à l'article 1, conformément aux textes réglementaires français.